

RECTORAT
Division des Examens et Concours
DEC2/AM/n° 2022-49

- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** le décret modifié n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 3 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- **Vu** l'arrêté du 12 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B dans l'académie de Limoges ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le jury chargé d'examiner les épreuves du concours externe pour le recrutement dans le premier grade de secrétaire administratif du ministère de l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, organisé au titre de la session 2022, est composé comme suit :

Présidente : Madame Marie-Pierre DELBOS, Principale du Collège Donzelot – Limoges

Vice-président : Monsieur Laurent MATHIOT, APAE, Gestionnaire -Collège Jean Lurçat - Brive

Membres :

Monsieur Sébastien TERRASSON, SA CL NORMALE – Rectorat de Limoges

Madame Patricia MONTEIL, AAE - Rectorat de Limoges

Article 2 :

Sont nommés membres des commissions de correction des épreuves écrites, en sus des membres du jury :

M. Romain BATISSOU, SACN, Division des pensions et prestations sociales – Rectorat de Limoges

Mme Nadia PICAT, SA CL NORMALE – Rectorat de Limoges

Mme Carole STORTZ, AAE, Responsable adjointe du Bureau des affaires juridiques – Rectorat de Limoges

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 26 avril 2022
La rectrice

Carole DRUCKER-GODARD